

CAHIER

DES ECOLES DE RUGBY



N°15

Juillet

2025



FFR

Chers éducateurs et éducatrices, dirigeants et dirigeantes des écoles de rugby.

Chers référents et référentes, élus ou techniciens, des écoles de rugby dans les Ligues Régionales et Comités Départementaux.

Ce cahier des écoles de rugby est pour vous ! Il vous permet de retrouver toutes les informations utiles concernant la pratique en école de rugby et les nouveautés pour la saison 2025-2026.

Les effectifs des écoles de rugby à la fin de la saison 2024-2025 sont de 142 470 enfants licenciés dans les 1 560 clubs proposant de la pratique EDR (dont 1 020 écoles sont labellisées). Ils sont quasiment stables cette année suite à la forte progression enregistrée en 2023-2024 due notamment à l'effet « coupe du monde ». Ce maintien à un niveau élevé d'effectifs traduit tout le travail effectué dans les clubs pour l'accueil de nouveaux pratiquants et la fidélisation de nos licenciés, en lien avec l'action fédérale et celle des équipes techniques des ligues et des départements. Nous ne pouvons que vous féliciter et vous encourager à continuer vos actions pour le développement de la pratique dans les écoles de rugby !

La 9ème édition de la semaine nationale des écoles de rugby se déroulera du 3 au 10 Septembre 2025. Cet évènement ancré dans le calendrier de début de saison constitue un moment incontournable pour promouvoir l'activité des écoles de rugby et accueillir les nouveaux licenciés. Les 1 371 clubs inscrits à la SNEDR ont reçu un kit de communication digital afin de les aider à mettre en place leurs journées portes ouvertes.

La Fédération a instruit cette saison 228 dossiers de labellisation ou renouvellement de label, ainsi que 46 demandes de réévaluation de label. Félicitations aux nouveaux promus, avec un clin d'œil particulier pour le club du RC Mamoudzou, première école de rugby labellisée de Mayotte dans un contexte que l'on sait difficile dans l'île ces derniers mois.

La nouvelle saison 2025-2026 va connaître une petite révolution pour les écoles de rugby avec l'arrivée de la feuille de match dématérialisée qui a été présentée au Congrès de Clermont. Ce dispositif très attendu par les éducateurs et bénévoles sera déployé progressivement en plusieurs phases. Dans un premier temps, une ligue pilote expérimentera le processus de septembre à octobre, et l'ensemble des ligues devraient en disposer avant la fin de l'année 2025.

Un autre dispositif sera renforcé dès septembre pour mieux encadrer et sécuriser les plateaux et tournois. Le rôle déjà existant de Représentant Départemental des écoles de rugby est clarifié avec la création de la licence RD EDR qui lui attribue une qualité d'officiel de match. Le renforcement du rôle des représentants départementaux EDR et leurs recrutements font partie des actions et des objectifs du plan de lutte contre les violences et les incivilités déployé par la Fédération. J'en profite pour vous garantir que nous serons très vigilants concernant le respect de l'esprit et le bon déroulé de toutes nos rencontres.

Le nouveau projet d'Antennes écoles de rugby sera également déployé en septembre. Les antennes répondent au double objectif de mieux mailler le territoire et de recruter de nouveaux licenciés. Nous avons défini dans les règlements généraux le cadre de ces antennes, et l'accompagnement financier dont peuvent bénéficier les associations qui souhaitent délocaliser la pratique sur une ou plusieurs communes éloignées des clubs existants. Les CTC et les comités départementaux accompagneront les clubs qui souhaitent en créer.



Deux changements réglementaires interviennent sur les licences des pratiquants. La catégorie M6 a été scindée en deux classes d'âge (M5 Baby rugby et M6 premiers pas), afin de clarifier la pratique et mieux cadrer la participation aux plateaux dont seuls les M6 sont autorisés. Enfin, le rugby loisir sans plaquage option santé (sur ordonnance) est désormais proposé dès la classe d'âge M8 jusqu'aux M14-M15F.

Le challenge M15 féminin « Rugby pour elles » a connu un grand succès cette saison avec la participation de plus de 240 collectifs, et le recrutement important de nouvelles pratiquantes. L'accompagnement de notre partenaire adidas a permis de doter ces équipes d'un jeu complet de maillots, shorts et chaussettes. Rugby pour elles sera reconduit cette année afin de proposer de la pratique exclusivement féminine sur le même format. Le recrutement de nouvelles filles sera un enjeu majeur en cette année de coupe du monde en Angleterre. Des éléments de promotion et de communication à ce sujet seront diffusés aux clubs dès le mois d'août.

Le Tournoi National des Quartiers et des Campagnes sera également reconduit. Le succès est croissant avec plus de 28 000 enfants issus des QPV et des ZRR qui ont été initiés au rugby cette saison au cours de 2 000 animations réalisées grâce à la mobilisation de 293 clubs.

Enfin, nous vous proposons quelques ajustements dans le calendrier de la saison, dans l'esprit de mieux concilier les besoins de chacun, et au regard des contraintes calendaires nombreuses. Les aménagements ont été partagés en commission avec vos référents élus et techniciens de ligue. Ils concernent les dates des ateliers en début de saison, la sanctuarisation de week-end plus nombreux en mai et juin pour l'organisation des tournois des clubs, le meilleur positionnement de certains dispositifs, et quelques modifications du Super Challenge de France M14 avec par exemple la phase 1 organisée en commun avec les ligues régionales.

La commission nationale des écoles de rugby se joint à moi pour vous souhaiter une très belle saison 2025-2026 !

Sportivement.

Laurent ESTAMPE

Vice-Président de la FFR en charge des Ecoles de rugby



SOMMAIRE

SOMMAIRE

EDITO	2
SOMMAIRE	2
EFFECTIFS ECOLES DE RUGBY 2024-2025	2
CALENDRIER 2025-2026	2
ORGANISATION DE LA PRATIQUE	2
LABELLISATION	2
LIVRET DU JEUNE JOUEUR.....	2
CATEGORIES M5 ET M6.....	2
ANTENNES ECOLES DE RUGBY.....	2
AUTRES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES	2
EVOLUTIONS SYSTEMES D'INFORMATIONS	2
CHASUBLES.....	2
REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX.....	2
SEMAINE NATIONALE DES ECOLES DE RUGBY	2
INFORMATIONS PRATIQUES	2



EFFECTIFS EDR 2024-2025

M6				M8			
	F	M	Total		F	M	Total
2024-2025	3 133	23 919	27 052	2024-2025	2 039	24 020	26 059
2023-2024	3 215	24 578	27 793	2023-2024	2 250	25 231	27 431
2022-2023	2 494	19 354	21 848	2022-2023	1 866	21 579	23 445
2021-2022	2 322	17 711	20 033	2021-2022	2 025	21 055	23 080
2020-2021	1 379	11 857	13 236	2020-2021	1 368	16 472	17 840
M10				M12			
	F	M	Total		F	M	Total
2024-2025	2 447	26 591	29 038	2024-2025	2 809	27 693	30 502
2023-2024	2 571	27 905	30 476	2023-2024	2 777	28 089	30 866
2022-2023	2 113	24 287	26 400	2022-2023	2 229	24 354	26 583
2021-2022	2 042	23 072	25 114	2021-2022	1 977	23 192	25 169
2020-2021	1 323	18 891	20 214	2020-2021	1 327	20 179	21 506
M14				Total EDR			
	F	M	Total		F	M	Total
2024-2025	5 755	24 064	29 819	2024-2025	16 183	126 287	142 470
2023-2024	5 529	24 809	30 338	2023-2024	16 342	130 612	146 954
2022-2023	4 498	22 347	26 845	2022-2023	13 200	111 921	125 121
2021-2022	3 473	20 064	23 537	2021-2022	11 839	105 094	116 933
2020-2021	2 766	19 388	22 154	2020-2021	8 163	86 787	94 950



CALENDRIER 2025-2026

RETROUVEZ LE CALENDRIER EDR 2025-2026 : [ICI](#)

Le calendrier national édité par la FFR doit être respecté par les ligues, les comités départementaux, les clubs. Les dates pour les tournois de clubs sont identifiées dans le calendrier. Une vigilance toute particulière doit être apportée afin de ne pas autoriser un tournoi dans les 72h (avant ou après) une date FFR (plateaux, CF, SCF, challenge féminin...).

A. Les principes généraux :

- **M14/M15F : Faire jouer en nom propre et en proximité** en adaptant les formes de jeu (7, X, XV) et ainsi limiter les rassemblements.
- **Favoriser les sollicitations de septembre à juin qui respectent le rythme des enfants** (alternance : matchs, repos) et en évitant de les solliciter sur la période des vacances scolaires.
- **Adapter les formes de jeu** sur les différents plateaux en fonction de ce qu'il est autorisé dans la saison et des effectifs en présence.
- A l'école de rugby les **matchs secs ne sont pas autorisés**, les seuls formats autorisés sont les **tournois avec minimum 3 équipes**.
- Pour toute rencontre (plateau, tournoi, challenge etc...) les **licences doivent obligatoirement être validées**.
- Pour **l'initiation au rugby** des extensions de garanties sont proposées par l'assureur : <https://www.ffr.fr/ffr/assurance/documentations>
- Les week-end de **mai et de juin sont principalement laissés libres pour les tournois clubs**. Les tournois de clubs ne sont pas autorisés sur les dates fédérales indiquées au calendrier. Cependant ils sont autorisés sur les dates du Super Challenge de France (phase 2,3 et clôtures).
- Les périodes **d'ateliers sont étendues sur une semaine calendaire**.
- **M14/M15F : Préparer, accompagner et évaluer les dispositifs liés à la sécurité du joueur** tels que le « Passeport du Joueur de devant » et « L'Atelier de Sensibilisation aux Règles du Jeu ». Ils sont à préparer sur les premiers mois de la saison et doivent faire l'objet d'un travail tout au long de la saison.

B. Les formes de jeu

Le tableau ci-dessous indique par catégorie d'âge, les effectifs et formes de pratique autorisées au cours de la saison avec l'évolution du toucher 2 secondes, en passant par le jeu au contact pour aboutir au rugby éducatif. Pour les nouveaux arrivants en cours de saison, il est tout à fait possible d'utiliser les formes de pratique, avec les effectifs qui sont indiqués sur les mois qui précèdent.

- T+2 = toucher + 2 secondes : Effectif 5 x 5
- J CO = Jeu au contact : Effectif réduit 5 x 5 ou 7 x 7 (en fonction de la catégorie)
- RE = Rugby Educatif : Effectif complet 7x7 ou 10 x 10 ou 15 x 15



CAT	PRAT	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
M5	Situations pédagogiques Baby Rugby										
M6	Participation à maximum 2 plateaux par trimestre pour un club										
M8	5X5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5
M10	5X5 7X7	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7
M12	5X5 10X10	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10
M14 M15F	7x7 10x10 15x15	T+2 J CO 7x7	J CO 7x7	RE	RE	RE	RE	RE	RE	RE	RE
			A partir du 11/10 RE 10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	
			SEVENS M14 et M15F : toute la saison pour SCF et Outre Mer, et avril-mai-juin pour le CF								

C. L'arbitrage

A l'école de rugby les **rencontres des catégories M12 et M14 sont arbitrées par des jeunes joueurs titulaires du passeport arbitrage, encadrés par l'éducateur.**

Une rencontre est arbitrée par un éducateur seul uniquement en cas d'absence de titulaire du passeport arbitrage.

RETROUVEZ LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ARBITRAGE A L'EDR : [ICI](#)

D. Les plateaux départementaux M8, M10, M12

Les premiers plateaux départementaux pourront être organisés dès la fin septembre à partir du moment où les affiliés et les clubs sont à jour des formalités administratives.

Tout au long de la saison, plusieurs dates de plateaux départementaux sont proposées. Des dates de repli pour organiser des plateaux sont également prévues dans la saison. **Les tournois de clubs ne sont pas autorisés sur les dates de plateaux départementaux.**

Cependant, les dates autour de toutes les vacances scolaires et des mois de mai et juin étant prioritairement laissées libre à l'organisation des tournois club, il leur est donc conseillé d'utiliser ces périodes.

Il convient pour le comité départemental d'animer son territoire, de coordonner les plateaux et les tournois clubs afin d'optimiser la pratique.



E. Les ateliers M8, M10, M12

4 journées ateliers sont identifiées dans le calendrier. Au-delà des objectifs initiaux de rencontre entre Ecoles de Rugby, de pratique par niveau, ces ateliers permettent **la diffusion de contenus par la FFR aux éducateurs des Ecoles de Rugby.**

La mise en œuvre de ces ateliers peut prendre une forme différente (la plus adaptée possible au secteur, soit une animation au sein du club lors de l'entraînement, un regroupement ponctuel des éducateurs pour un moment d'échange, le maintien de rencontres entre EDR de proximité, etc), et s'organisera selon le pilotage de l'Equipe Technique Régionale et impliquant le CTC concerné.

Les contenus sont diffusés à l'ensemble des éducateurs et répondent aux enjeux suivants :

- Respect du plan de formation du joueur
- Préparation et anticipation de la pratique de la catégorie
- Le plan de séance proposé par la FFR (situation ludique de manipulation de balle / situation jouée / situation de renforcement / situation jouée)
- Intégration de travail de renforcement musculaire via une situation évolutive de quadrupédie

F. Rugby pour Elles

Dans le cadre du développement de la pratique féminine, la FFR renouvelle la planification de la saison dernière avec des journées identifiées « Rugby pour Elles », afin de proposer plus de temps de pratique entre filles sur la saison.



- Pour les catégories **M8 M10 et M12** : des journées identifiées pour faire découvrir, faire pratiquer le rugby entre filles.
- Pour les **M15F** une organisation du **Challenge M15 Rugby pour Elles** en deux phases.
 - Phase 1 d'octobre à décembre (3 samedis) : découverte, initiation.
 - Phase 2 de janvier à juin : 6 dates pour organiser des rencontres sous forme de tournoi entre clubs, bassins, départements.
- **Le challenge M15 Rugby pour Elles sera arbitré par des jeunes filles qui ont le passeport arbitrage.**
- La date du **14 mai** a été identifiée « journée rugby pour elles » pour toutes les catégories M8, M10, M12 et M15 Féminines afin d'organiser dans les clubs des journées de pratique et promotion du rugby féminin.

RETROUVEZ LE PLAN D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU RUGBY FEMININ 2023-2033 : [ICI](#)

RETROUVEZ LE CAHIER DES CHARGES CHALLENGE M15 RUGBY POUR ELLES : [ICI](#)

G. Pratique M14 – M15F

La pratique M14-M15F s'organise autour de deux niveaux de Challenge : le Super Challenge de France et le Challenge Fédéral :

- **Les Challenges Fédéraux à X et à XV** sont coordonnés par la FFR et organisés par les ligues régionales et comités départementaux. Les inscriptions se font au niveau du comité départemental ou de la ligue.
- **Le Super Challenge de France** est organisé par l'association du Super Challenge de France en lien étroit avec la FFR et les ligues régionales.
- Les challenges à XV (CF et SCF) sont intimement liés, ils bénéficient d'un socle commun de règles, d'un fonctionnement proche pour permettre des passerelles entre les challenges.
- **Nouveauté saison 2025-2026** : la phase 1 du Super Challenge de France et du Challenge de France sera commune (cf ci-dessous). L'organisation se fera avec les ligues régionales et le Super Challenge de France.

Phase	Challenge Fédéral à X et XV	Super Challenge de France à XV	Super Challenge de France à 7
Phase 1	4 dates Niveau A (CF et SCF), B, C, etc...		2 dates
Phase 2	4 dates	3 dates	
Phase 3	3 dates	4 dates	
Clôture	1 date	1 date	1 date

Doubles licences : (nouveau 2025-2026)

Pour le Super Challenge de France, et pour la phase 1 commune du niveau A Super Challenge de France et Challenge Fédéral, chaque équipe pourra inscrire au maximum 5 joueurs en double licence par tournoi.

Il n'existe, en revanche, aucune limitation du nombre d'autorisations pouvant être délivrées pour la classe d'âge féminine « moins de 15 ans ».

- Les doubles licences devront être délivrées **avant le 31 janvier**.
- Toutes les équipes qui participeront au SCF devront, avant la deuxième phase, donner une liste de joueurs qualifiés pour disputer les phases 2, 3 et 4.
 - La liste des 40 joueurs doit être initialisée pour le **9 janvier** (au plus tard pour la première journée de la phase 2).
 - Elle peut être complétée jusqu'à atteindre 40 joueurs jusqu'au **4 février** (pour permettre d'intégrer les dernières doubles licences).



Candidature pour la phase 1 du CF – SCF :

- 36 clubs du SCF 2025* seront engagés directement sur la phase 1 (les clubs qualifiés pour les journées finales du SCF 2025 et ensuite selon le classement du SCF 2025).

** Stade Aurillacois – CS Bourgoin Jallieu – FC Grenoble – Lyon OU – AS Montferrandaise – US Oyonnax -Valence Romans Drôme Rugby - XV Beaujolais – RC Vannes – US Tours – Racing Club de France – Rugby Club Massy Essonne – Stade Français Paris – RC Suresnes, SU - Agen – Aviron Bayonnais – CA Briviste Corrèze – Stade Rochelais – Section Paloise – CA Périgourdin - Côte/Sud/Landes – CL AT Bordeaux Bègles – AS Béziers – Biarritz Olympique – Castres Olympique – US Colomiers - Entente 3 Vallées – US Montauban – Montpellier Hérault Rugby -RC Narbonnais – Stade Toulousain – USA Perpignan – Stado Tarbes – Rugby Club Nîmois, Provence Rugby, RC Toulon.*

- X équipes supplémentaires :
 - **Avant le 27 septembre 2025** : les clubs du Challenge Fédéral qui souhaitent participer à la phase 1 CF-SCF doivent s'inscrire auprès de leur ligue.
 - **Avant Le 28 septembre 2025** : les ligues envoient à la FFR la liste des clubs souhaitant participer à la phase 1 du CF-SCF (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr).

PASSERELLES ENTRE LE CHALLENGE FEDERAL ET LE SUPER CHALLENGE DE FRANCE :

Candidature pour la phase 2 du SCF :

- 48 à 52 équipes :
- Pour les équipes qui ne font pas la phase 1 du CF-SCF (clubs, CD, ligues), elles pourront candidater à la phase 2 en participant aux deux dernières dates de la phase 1 pour être évaluées : 22 novembre 2025 et 6 décembre 2025.
- Les équipes doivent candidater auprès de leur ligue régionale.
 - **Avant le 8 novembre 2025** : les clubs qui souhaitent participer à la phase 2 candidatent auprès de leur ligue pour participer aux journées d'évaluation.
La ligue transmet à la FFR (avec validation du référent M14 et du DTL) la liste des clubs souhaitant participer aux journées d'évaluation (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr).
 - **Avant le 8 décembre 2025** : à l'issue des deux dates d'évaluation, les référents EDR des ligues régionales transmettent à la FFR (avec validation du référent M14 et du DTL) la liste finale des clubs prétendants pour la phase 2 du SCF (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr).
 - **Au plus tard le 12 décembre 2025** : la FFR et le SCF statuent pour déterminer les clubs qui seront engagés en phase 2 du SCF. La FFR communiquera la liste aux ligues.

RETROUVEZ LE DOCUMENT D'ORGANISATION DE LA PRATIQUE M14-M15F : [ICI](#)



ORGANISATION DE LA PRATIQUE

A. Les demandes d'autorisations de tournois

Pour organiser un tournoi, un club ou CD doit remplir le dossier d'autorisation de tournoi. Ce dossier doit être transmis et validé par la Ligue Régionale pour un tournoi avec des équipes des associations affiliées à la FFR. Dès lors qu'il y a au moins une équipe étrangère, le dossier doit ensuite être transmis à la FFR pour validation.

Les pièces à joindre si le tournoi accueille des équipes étrangères :

- La présente demande d'autorisation dûment complétée.
- L'autorisation des fédérations étrangères (ce document peut être transmis au plus tard la veille de la manifestation).

Cette demande doit être adressée au minimum 15 jours en amont de la manifestation, à la ligue régionale pour avis favorable avant validation par la FFR.

A l'école de rugby les matchs secs ne sont pas autorisés, les seuls formats autorisés sont les tournois avec minimum 3 équipes. Les formats de tournois ne doivent comporter aucune phase finale de type ¼ de finale, demi-finale et finale.

Lors de la validation d'un tournoi, nous appelons à la vigilance de la ligue régionale afin de s'assurer du respect du calendrier national des Ecoles de Rugby. Par exemple, l'organisation d'un tournoi sur une date de challenge au calendrier national peut avoir un impact sur l'organisation des challenges, ou événements d'une autre ligue.

LE DOCUMENT D'AUTORISATION DE TOURNOI EST A TELECHARGER : [ICI](#)

B. Les formes de jeu :

Le rugby à XV reste la pratique « dominante » et soutenue par la majorité des clubs pour s'engager dans les challenges. Cependant une minorité de clubs ont les effectifs suffisants pour s'engager en nom propre dans la pratique du rugby à XV. Afin de répondre à la réalité du terrain et proposer une pratique mieux adaptée aux effectifs des clubs, la FFR souhaite encourager la pratique du rugby à X déjà existante et qui est idéale pour la formation du jeune joueur et le passage vers le jeu à XV.

L'objectif est désormais que les ligues proposent deux formes de pratique :

- La pratique du X : niveau A et niveau , etc...
- La pratique du XV : niveau A et niveau , etc ...
- Une passerelle entre les 2 pratiques en cours de saison (si les effectifs le permettent)



C. Les doubles licences :

Le nombre maximum et la période des doubles licences sont encadrés pour le rugby éducatif par saison :

- **10 doubles licences montantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) (les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul).
- **10 doubles licences descendantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) (les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul).
- La date limite de demande des doubles licences est fixée au **31 janvier de la saison en cours**.
- Pour le Super Challenge de France, et pour la phase 1 commune du niveau A Super Challenge de France et Challenge Fédéral, chaque équipe pourra inscrire au **maximum 5 joueurs en double licence par tournoi**.

D. Les rassemblements :

Spécificités Ecoles de Rugby : Article 218 des Règlements Généraux

- La composition d'un rassemblement ne peut pas être modifiée après **le 31 décembre** de la saison en cours.
- L'association-support d'un groupement professionnel ne peut pas participer à un rassemblement dans les classes d'âge « Ecole de rugby » (moins de 6 ans à moins de 14 ans).

Les préconisations fédérales pour limiter les rassemblements à l'Ecole de Rugby :

- Privilégier la proximité pour les enfants, l'objectif est de faire jouer les enfants et conserver une dynamique de club.
- Favoriser l'engagement des clubs en nom propre pour pratiquer le XV ou le X pour les M14 et M15F
- La raison principale pour faire un rassemblement ne doit pas être « le niveau », les cas exceptionnels sont à valider par le département et l'équipe technique de ligue (C L, D L).
- La pratique du rugby à X est à encourager. Les clubs ayant peu d'effectif peuvent ainsi s'engager dans la pratique à X pour les M14 et M15F.
- Si le club peut s'engager en propre, il s'engage à X avec ses joueurs et peut se mettre au service des clubs voisins en rassemblement
- Les rassemblements pour les catégories M6, M8, M10, M12 ne sont pas conseillés.

Les motivations du rassemblement :

- Permettre à un club n'ayant pas les effectifs requis de continuer à exister en se rapprochant d'un club voisin pour compléter son collectif.
- L'engagement dans la compétition doit se faire en fonction des effectifs du club en privilégiant les effectifs en nom propre :

La procédure pour les rassemblements EDR :

Les rassemblements Ecoles de Rugby sont soumis à l'avis conforme du Directeur Technique de Ligue et à l'homologation de l'organisme régional ou des organismes régionaux dont dépendent les associations concernées.



L'homologation du rassemblement est subordonnée à la présentation, via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement ;
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet sportif et pédagogique.

LE DOCUMENT DE DEMANDE DE RASSEMBLEMENT EDR EST A TELECHARGER : [ICI](#)



LABELLISATION

La FFR a validé les dossiers de demandes de labellisation à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- **228** clubs nouvellement labellisés
- **46** ré évaluations de labels
- **6** rétrogradations de labels
- **6** suppressions de labels

	Nbr dossiers			Nbr dossiers		Nbr dossiers		Nbr dossiers
	LABELLISATION			REEVALUATION		RETROGRADATION		SUPPRESSION
	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	3 étoiles	1 étoile	2 étoiles	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	24	11	0	6	0	0	0	1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6	4	1	2	0	2	1	0
BRETAGNE	7	2	0	2	0	0	0	0
CENTRE - VAL DE LOIRE	7	3	1	2	1	0	0	0
CORSE	2	0	0	1	0	0	0	0
GRAND EST	3	1	0	1	0	0	0	0
GUADELOUPE	1	2	0	0	0	0	0	0
GUYANE	1	0	0	2	0	0	0	0
HAUTS DE FRANCE	12	2	2	2	0	0	0	1
ILE-DE-FRANCE	14	3	1	4	1	1	0	2
MARTINIQUE	1	1	0	0	0	0	0	0
MAYOTTE	1	0	0	0	0	0	0	0
NORMANDIE	5	0	0	1	0	0	0	1
NOUVELLE-AQUITAINE	15	12	6	3	3	0	0	0
OCCITANIE	31	22	4	7	1	0	1	1
PAYS DE LA LOIRE	3	4	1	1	0	0	0	0
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7	5	0	5	1	1	0	0
Total	140	72	16	39	7	4	2	6
Total général	228			46		6		6

Chaque ligue régionale devra compléter le niveau de label sur la fiche club sur Ovale 2.

LES DOCUMENTS ET LA LISTE DES EDR LABELLISEES SONT DISPONIBLES : [ICI](#)

LIVRET DU JEUNE JOUEUR

Un réassort de livrets du jeune joueur sera effectué d'ici octobre 2025 dans les Comités Départementaux afin d'être distribués aux nouveaux licenciés EDR des catégories concernées par le dispositif (des M6 aux M12). Il s'agira d'un réassort, et chaque licencié doit conserver d'une année sur l'autre son livret.

A. Les outils du dispositif du Livret du Jeune Joueur

Le livret du jeune joueur : un livret imprimé de 20 pages à destination du jeune joueur pour le suivi de son cursus rugbyistique des M6 aux M12. Il complètera au fur et à mesure des années, avec son éducateur les pages correspondantes.

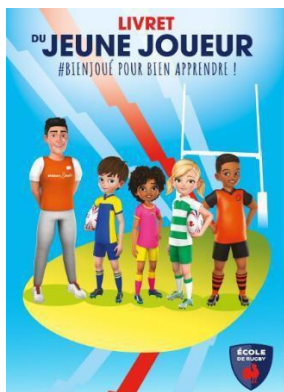
Le livret de l'éducateur : un document PDF par catégorie pour accompagner l'éducateur dans la réalisation des tests, thématique par thématique, des situations seront proposées permettant à l'éducateur de pouvoir évaluer l'acquisition des différents critères.

La grille d'évaluation : un fichier Excel par joueur, à compléter par l'éducateur, qui vient cocher les critères, compétences acquises ou en cours d'acquisition et qui permet de savoir si le joueur a validé son année.

Les médailles : il est possible de commander des médailles sur la boutique FFR : <https://boutique.ffr.fr/>



VOUS RETROUVerez LE LIVRET ET LES DIFFÉRENTS OUTILS DU DISPOSITIF SUR LE SITE INTERNET DE LA FFR : [ICI](#)



CATEGORIES M5 ET M6

A partir de la saison 2025-2026, une modification est apportée pour la pratique des plus jeunes. Désormais la catégorie d'âge moins de 6 ans est scindée en deux catégories :

- Les M6 – premiers pas à l'EDR (autorisés à participer à des plateaux EDR)
- Les M5 – baby rugby (non autorisés à participer à des plateaux EDR)

Modification réglementaire 2025-2026 :

ARTICLE 239 - LES CATEGORIES DE JOUEURS

Moins de 6 ans	2020 Nés entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021	Premiers pas en Ecole de Rugby
Moins de 5 ans	Nés entre le 1 ^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2023 3 ans révolus lors de la demande de licence	Baby Rugby

A. Catégorie M5 – Baby Rugby



Pour accompagner les clubs dans la mise en place de l'activité, la FFR met à disposition un guide pédagogique avec notamment des exemples d'exercices, de jeux à mettre en place.

LE GUIDE PEDAGOGIQUE BABY RUGBY EST DISPONIBLE **ICI**

B. Catégorie M6 – Premiers pas à l'EDR

Pour cette catégorie : la participation à des plateaux / tournoi est encadrée par les principes suivants :

- Respect des conditions d'âge citées ci-dessus.
- **Participation pour un club à 1 ou 2 plateaux par trimestre.**
- Prévoir des ateliers spécifiques reprenant les situations Baby Rugby.
- Respect des règles et du temps de jeu pour la catégorie M6 (en annexe).

Déroulement des plateaux M6 :

- Mise en place d'ateliers.
- Oppositions sous forme de plateau par niveau et sans classement.
- Prêt de joueurs possible et recommandé pour pouvoir faire jouer tous les enfants (ou évolution de l'effectif, par exemple : 5 contre 5 maximum).
- Les plateaux de M6 sont obligatoirement organisés sous la forme de poules (brassage et de niveaux).
- Toute organisation sous forme de phases finales (demi-finales et finales) est interdite.



ANTENNES ECOLES DE RUGBY

Le rugby souffre d'un maillage territorial inégal qui ne peut être raisonnablement corrigé à court terme au seul moyen de la création de nouveaux clubs. La FFR souhaite donc capitaliser sur le savoir-faire des clubs existants en accompagnant leur développement d'antennes d'écoles de rugby dans un bassin de proximité cohérent.

Pourquoi mettre en place une antenne :

- Répondre aux enjeux d'accessibilité et de proximité pour des publics éloignés des clubs existants
- Recruter des nouveaux pratiquants et fidéliser les licenciés
- Développer le rugby sur de nouveaux territoires / reconquérir des territoires, développer progressivement une culture rugby dans la zone.
- Donner la possibilité d'évoluer à terme vers la création d'une association autonome si les conditions s'y prêtent (nombre de licenciés, infrastructures, encadrement).

Les comités départementaux et les ligues régionales disposeront d'outils de cartographie pour les accompagner à identifier les zones à fort potentiel pour implanter des antennes écoles de rugby.

Modification règlementaire 2025-2026 :

ARTICLE 217 – ANTENNES « ECOLES DE RUGBY » ET « RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE

Pour ses activités relevant des classes d'âge « Ecole de rugby » et de la pratique du Rugby Loisir sans plaquage, une association peut créer une antenne destinée à exploiter une partie desdites activités dans un lieu autre que celui ou ceux où ses activités sont habituellement pratiquées. Cet autre lieu doit être situé dans le même Comité Départemental ou dans un Comité Départemental limitrophe de l'association. La création d'une antenne doit avoir pour objectif de recruter et fidéliser de nouveaux licenciés, et de faciliter l'accès à la pratique du rugby grâce à un meilleur maillage du territoire.

L'antenne n'a pas la personnalité juridique et dépend de l'association qui l'a créée.

L'association sportive transmet à sa Ligue régionale :

- Le formulaire de demande de création d'une antenne dûment complété sur l'application informatique Oval-e ;
- Une attestation de mise à disposition d'une enceinte sportive par son propriétaire ou tout autre document démontrant que la pratique du rugby s'effectuera dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes ;
- Le projet de développement de l'antenne comportant, a minima, le diagnostic et les objectifs poursuivis ;
- L'avis du Comité départemental au sein duquel se situe l'association. Si l'antenne se situe sur le territoire d'un autre Comité départemental et, le cas échéant, d'une autre Ligue régionale, l'avis circonstancié de chacun des organismes est requis.



L'autorisation de créer une antenne relève de la compétence de la Ligue régionale sur le territoire duquel se situe l'association demanderesse.

La Ligue régionale rejette toute demande de création irrecevable.

En cas d'avis défavorable d'une Ligue régionale ou d'un Comité départemental, la création de l'antenne ne peut pas être accordée.

La Ligue régionale peut en outre rejeter toute demande pour des motifs légitimes tenant de manière prépondérante, mais non limitative, aux caractéristiques du demandeur ou à tout ou partie de ses membres, ou visant à favoriser la continuité et le développement de la pratique du jeu de rugby.

ARTICLE 616 – PRÊTS, SUBVENTIONS ET DONS

La F.F.R. peut accorder une subvention à une association venant de créer une nouvelle antenne « Ecole de Rugby ».

Une subvention de 1 500 € est versée à l'association 6 mois après la création, par la ligue régionale, de l'antenne « Ecole de Rugby ».

AUTRES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

A. Licence rugby loisir sans plaquage option « santé »:

Pour la saison 2025-2026 : une **licence Rugby Loisir Sans Plaquage avec la qualité « santé »** est créée afin d'identifier cette pratique sur ordonnance où le certificat médical annuel « rugby santé » est obligatoire.

Certains enfants âgés de moins de 14 ans et souffrant de pathologies ne leur permettant pas de pratiquer le rugby avec les règles du rugby éducatif à l'école de rugby souhaitent pratiquer tout de même une activité rugby.

Afin de permettre à ces enfants de pratiquer une activité rugby santé réglementée, encadrée et répondant à leurs attentes (règles du jeu spécifiques), la pratique du rugby loisir sans plaquage – santé sur ordonnance est désormais accessible aux enfants de l'EDR à partir de la catégorie M8 via la prise de licence « rugby loisir sans plaquage – santé ».

Modification règlementaire 2025-2026 :

ARTICLE 220 – DELIVRANCE DES LICENCES AUX MEMBRES ACTIFS DE LA F.F.R.

220-1 - Généralités :

Joueur « Moins de 8 ans » ou au-dessus, ou Joueuse « moins de 8 ans » ou au-dessus, souhaitant pratiquer une activité sans plaquage option « Santé » : Catégorie « RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE – Option Santé »

B. Les installations sportives :

Afin de faciliter l'organisation de la pratique école de rugby tout en garantissant la sécurité des pratiquants, l'annexe 1 sur les installations sportives a été modifiée.

Ainsi en fonction de la forme de jeu à l'école de rugby, se référer à la catégorie E :

ANNEXE 1 – LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Catégorie	Surfaces	Compétitions et Pratiques concernées
A	Herbe, Pelouses Synthétiques homologuées World Rugby	1 ^{ère} et 2 ^{ème} division professionnelle SuperSevens Rencontres internationales
B	Herbe, Pelouses Synthétiques homologuées World Rugby	Nationale Nationale 2 Fédérale 1
C	Herbe, Pelouses Synthétiques homologuées World Rugby	Elite 1 Féminine, Elite 2 Féminine Fédérale 2, Fédérale 3 Reichel Espoirs Elite, Reichel Espoirs Accession, Espoirs Nationaux, Espoirs Fédéraux. Phases finales des Championnats de France (à l'exception des compétitions visées aux catégories A et B).
D	Herbe, Pelouses Synthétiques homologuées World Rugby	Autres compétitions
E	Herbe, Pelouses Synthétiques homologuées World Rugby	Rugby Loisir avec plaquage Ecole de Rugby (Jeu au contact ; Rugby éducatif)
	Herbe, Pelouses Synthétiques homologuées World Rugby, Pelouses synthétiques (Norme NF EN 15330-1)	Entraînement
	Herbe, Pelouses synthétiques, argile, sols « durs » (gymnase, cours de récréation, etc.), neige, sable, pelouses synthétiques (Norme NF EN 15330-1)	Rugby Loisir Sans Plaquage (Rugby à 5, <i>Beach rugby</i> , rugby santé) Ecole de Rugby (Toucher 2 secondes)

A. La feuille de match dématérialisée des Ecoles de rugby

La feuille de match dématérialisée pour les Ecoles de Rugby est en cours de développement et de déploiement. Elle sera déployée progressivement en plusieurs phases et dans les ligues régionales tout au long de la saison. Elle a pour objectif de :

- Simplifier l'organisation et la gestion des rencontres Ecoles de rugby
- Sécuriser la pratique en limitant l'accès aux rencontres aux seuls licenciés
- Gérer les évènements et incidents survenus lors des rencontres

Le déploiement du lot 1 se fera dès septembre 2025, dans une ligue régionale pilote dans un premier temps. Le Lot 1 intégrera la préparation et la gestion des tournois par les dirigeants des clubs, la saisie des feuilles de présence et des résultats, et l'envoi automatisé des feuilles de match. L'ensemble des ligues disposeront de ces fonctionnalités au mois de novembre 2025 (sous réserve du bon déroulement de la phase pilote).

Le lot 2 sera développé et déployé en 2026, avec pour objectifs d'embarquer la gestion globale de toutes les formes de rencontres, et de générer des statistiques sur les pratiquants.

L'ensemble des acteurs, ligues, comités départementaux et clubs, seront sensibilisés et formés à partir de septembre 2025 et tout au long du déploiement du lot 1. La conduite du changement sera assurée et pilotée par les ligues régionales et les comités départementaux.

LA VIDEO DE PRESENTATION DE LA FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE EST DISPONIBLE **ICI**

B. La saisie des passeports sur Oval-e

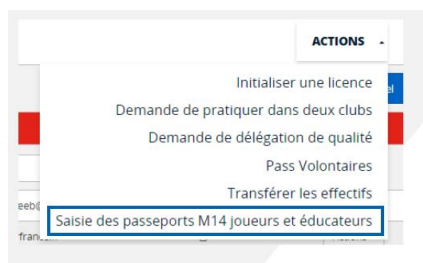
Il est désormais possible sur Oval-e de saisir en masse des passeports M14 (joueurs et éducateurs).

- **PJD M14 : Passeport Joueur de Devant M14**
- **PJA M14 : Passeport Joueur Arbitre M14**
- **PEA M14 : Passeport Educateur Accompagnant M14**

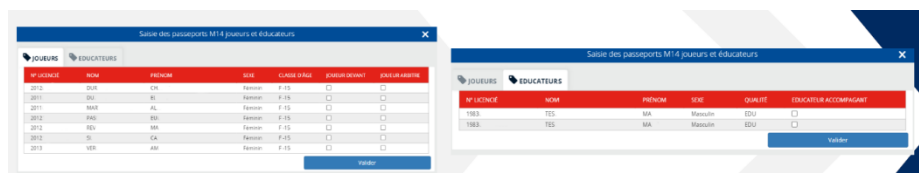
Afin de pouvoir accéder à la fonctionnalité, il faudra que les personnes concernées par la saisie des attestations aient le rôle G_CT ouvert sur la ligue régionale correspondante.

Procédure sur Oval-e :

1. Depuis la fiche d'un club -> onglet licenciés -> actions : « saisie des passeports M14 joueurs et éducateurs »



2. Une pop-in avec la liste des joueurs et éducateurs s'ouvrira. Sélectionnez, le ou les passeports souhaités pour les licenciés concernés puis cliquez sur valider.



3. Une fois validés, les passeports seront saisis automatiquement dans l'onglet diplôme du licencié avec pour date de fin le 30/06 de la saison en cours.
4. L'information est présente sur la carte de qualification du licencié



Un tutoriel a été transmis aux ligues régionales pour expliquer la démarche de saisie.



CHASUBLES

Dans la continuité du programme « #BienJoué », en vue d'encadrer et sécuriser la pratique à l'école de rugby et ainsi lutter contre les incivilités et les violences sur et en dehors des terrains de rugby, la Fédération Française de Rugby renouvelle la distribution de chasubles pour les Ecoles de Rugby.

Pour la saison 2025-2026, deux types de chasubles seront envoyées dans les Comités Départementaux et à distribuer aux clubs qui disposent d'une école de rugby.

- La chasuble « Educateur » de couleur orange : « Je suis un éducateur / une éducatrice responsable », qui s'adresse aux éducateurs des catégories EDR. Un réassort sera effectué dans les comités départementaux en début de saison.
- La chasuble « Organisateur » de couleur rouge « Je suis un organisateur / une organisatrice responsable », qui s'adresse au responsable de tournoi/plateau EDR. Un réassort sera effectué dans les comités départementaux en début de saison.

RETROUVEREZ LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES INCIVILITES : [ICI](#)

REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX

Le représentant départemental « Ecole de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « Ecole de rugby ». Les représentants départementaux sont désignés par les ligues régionales ou les comités départementaux afin d'assurer le bon déroulement des tournois EDR.

Modification réglementaire 2025-2026 : A compter de la saison 2025-2026 la qualité Représentant Départemental Ecole de Rugby est créée.

ARTICLE 233 - QUALITES JUSTIFIANT UNE PROCEDURE DE QUALIFICATION

Groupe	Famille	Qualité	Abréviation	Accès terrain
Officiels de match		Représentant départemental Ecole de Rugby	RDEDR	OUI

Quels sont les outils à sa disposition ?

- Un **rapport à compléter** pour s'assurer du respect des conditions d'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de l'arbitrage...
- En cas d'infraction il rédigera un rapport complémentaire qui devra être signé par ses soins et transmis à sa Ligue régionale.
- Ces documents seront à envoyer accompagnés des feuilles de présence à la Ligue Régionale.

DOCUMENTS REFERENT DEPARTEMENTAL ET RAPPORT A TELECHARGER : [ICI](#)

Modification réglementaire 2025-2026 :

ARTICLE 422 - LE REPRESENTANT DEPARTEMENTAL « ECOLE DE RUGBY »

Le représentant départemental « école de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « école de rugby ».

422-1 – Le recrutement

La qualité est accordée pour une saison sportive, renouvelable dans les mêmes conditions.

422-2 – La désignation

Il est désigné pour chaque plateau ou tournoi par la Ligue régionale ou le Comité départemental.

422-3 – Le rôle

Le représentant départemental « école de rugby » doit notamment s'assurer que la manifestation se déroule conformément à la réglementation en vigueur et signaler dans son rapport, tout incident survenu avant, pendant ou après la rencontre.

Plus particulièrement, il est chargé de :



- s'assurer du respect du cahier des charges et des règlements relatifs à l'organisation d'un tournoi/plateau école de rugby (infrastructures, logistique, administratif, sportif, médical, etc...) ;
- signaler tout comportement susceptible d'être contraire aux règlements ;
- s'assurer des bonnes conditions d'accueil et de sécurité des joueurs ;
- s'assurer du port de la chasuble #BienJoué par les éducateurs et les organisateurs.

SEMAINE NATIONALE DES ECOLES DE RUGBY



1371 clubs sont inscrits à la Semaine Nationale des Ecoles de Rugby 2025 qui aura lieu du 3 au 10 septembre 2025.

Chaque club inscrit recevra un mail de confirmation avec une note d'accompagnement à l'organisation de la Semaine Nationale des Ecoles de rugby ainsi que les liens pour télécharger les supports de communication. Les clubs seront invités à renseigner les informations sur les journées portes ouvertes afin que la FFR puisse établir une carte des événements organisés sur le territoire.

Cette saison, les clubs ne recevront pas de kits de goodies mais uniquement un kit de communication digital.

RETROUVEZ LA LISTE DES CLUBS INSCRITS ET LES SUPPORTS DE COMMUNICATION : **ICI**



INFORMATIONS PRATIQUES

A. Les livraisons

Sur certaines opérations identifiées, la FFR prend en charge l'attribution de dotations pour les clubs. Ces dotations sont produites et livrées directement par un prestataire aux structures identifiées selon un calendrier et des conditions définies ci-après.

Ceci est un **calendrier prévisionnel**, qui peut être amené à évoluer en fonction des problématiques liées aux transports. Dans tous les cas avant chaque livraison les ligues, comités départementaux et les membres de la commission EDR (référénts techniques et élus EDR des ligues, DTL) sont informés par mail (sur les adresses mails officielles FFR ligues, CD) de la période plus précise de livraison, et du détail des marchandises envoyées et de la répartition :

Pour les clubs dont l'EDR a été labellisée au 1^{er} juillet 2025 :

- Septembre : versement de la subvention pour les EDR labellisées
- Septembre – octobre : livraison des kits communication dans les CD pour les EDR labellisées

Pour tous les clubs avec des effectifs EDR : entre octobre et décembre

- **Livret du jeune joueur** : réassort envoyé dans les CD, pour les clubs ayant des licenciés M6 à M12
- **Chasubles « bien joué »** : éducateurs et organisateurs de tournoi, réassort envoyé dans les CD, pour les éducateurs EDR des clubs
- **Ballons Gilbert** : envoyés dans les ligues.

B. Les rendez-vous des référents de ligues :

La commission nationale école de rugby organisera des réunions d'information et d'échanges avec les référents EDR des ligues. Vous trouverez ci-dessous pour information les dates prévisionnelles des réunions, les horaires et ordre du jour seront à confirmer.

Pour chaque ligue régionale seront invités : le référent élu en charge des EDR, le référent technicien en charge des EDR. Les réunions seront organisées en visio conférence.

- **Jeudi 28 août 2025 à 17h30** : M14 : challenge fédéral et super challenge de France, journées sécurité
- **Jeudi 2 octobre 2025 à 17h30** : actualités, labellisation, antennes, rugby pour elles, ateliers, baby rugby, pratique M14, mise à dispo des outils, ...
- **Fin novembre – début décembre** : séminaire en présentiel (date à confirmer)
- **Jeudi 12 mars 2026 à 17h30** : actualités, M14, rugby pour elles, journées clôture challenges fédéraux
- **Jeudi 21 mai 2026 à 17h30** : actualités, travail calendrier, préparation de la saison prochaine, ...

D'autres réunions pourront compléter ce calendrier.



C. Les contacts :

- **Laurent ESTAMPE** : Vice-président en charge des EDR : laurent.estampe@ffr.fr
- **Pierre LEROY** : Conseiller technique en charge des EDR : pierre.leroy@ffr.fr
- **Florence ACHARD** : Responsable de la pratique du rugby amateur : florence.achard@ffr.fr
- **Stéphane GUILLOT DEMONTOUX** : Référent arbitrage EDR : stephane.Guillot-Demontoux@ffr.fr

C. Les ressources :

- Documents utiles EDR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr
- Contenus pédagogiques : <https://formation.ffr.fr/>
- Règles du jeu : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/rugby-educatif
- Labellisation : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/labellisation-edr
- Semaine Nationale EDR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/semaine-nationale-des-ecoles-de-rugby
- Arbitrage : https://www.ffr.fr/etre-acteur/arbitre/arbitrage_fonctionnement_organisation
- L'arbitrage à l'EDR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr
- Supports communication Coupe du Monde Féminin 2025 :  [FFR CARTE DIGITALE SOUTIEN](#)